

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf novembre deux mille dix-huit s'est réuni en séance publique, à la Salle du Conseil de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON, sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Michel LEGENDRE

Présents: M. DUMON, M. CHARLES, MME SEGRET-DESCROIX, M. CRINI.

M. AIT-SLIMANE, M. LEBRANCHU, M. SANDRIER, MME BODIN, MME HOVASSE-PRELY, MME MION, MME GAUCHER, M. MICHOUX, MME MILLERIOUX, M. FOURNIE, M. ARCHAMBAULT, M. DELOINCE, MME BERTHET, M. NIVARD, MME PIETU, MME BOISSEAU, M. NIVARD, M. PAILLERET, M. JACQUET, M. LETOURNEAU, M.LEGENDRE, M. PETIT.

MME GRISON, M. PIFFAULT, M. ROUSSEAU, M. BOURDIN

Absents excusés : MME MONTIGNY pouvoir à M. DUMON pouvoir à M. CHARLES

MME NIEUL pouvoir à M. CHARLES

MME CHOLLET pouvoir à M. ARCHAMBAULT

MME CLOCHARD pouvoir à M. LEGENDRE

M. DUGUET pouvoir à MME SEGRET-DESCROIX

M. PIETU pouvoir à MME PIETU
M. SANSU pouvoir à M. SANDRIER
M. FAUCHEUX pouvoir à MME BOISSEAU

M. COUTURIER pouvoir à MME HOVASSE-PRELY M. SOBLAHOVSKY

MME RAIMBAULT

Arrivé en cours de séance : M. MICHOUX (arrivé à partir du rapport n° DEL18/212)

M. FOURNIE (arrivé à partir du rapport n° DEL18/212)

Départ en cours de séance : MME KAOUES (départ en cours de séance après le rapport

DEL18/241 et a donné pouvoir à MME BODIN à partir du rapport

DEL18/242)

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22/03/2018

DEL18/210	PROJET DE CREATION D'UN PETR (POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL) PAR TRANSFORMATION DU SIRDAB (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVISION ET LE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION BERRUYERE) EN PETR ET MODIFICATION DE STATUTS - DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE VIERZON - TRANSFERT DE L'ACTIF DU PASSIF ET DES SERVICES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE VIERZON VERS LE PETR
DEL18/211	APPROBATION DE LA TRANSFORMATION DU SIRDAB (SYNDICAT ÎNTERCOMMUNAL POUR LA REVISION ET LE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION BERRUYERE) EN PETR (POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)
DEL18/212	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL18/213	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL18/214	REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE DE LA COMMUNE DE MERY-SUR-CHER - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON- SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE MERY-SUR-CHER
DEL18/215	FONDATION DU PATRIMOINE - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON- SOLOGNE-BERRY
DEL18/216	SOLIDARITE COMMUNES AUDOISES 2018 - DON AFFECTE A LA RECONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS POUR LES SINISTRES DU DEPARTEMENT DE L'AUDE SUITE AUX INONDATIONS DEVASTATRICES
DEL18/217	UNION NATIONALE DES MISSIONS LOCALES (UNML) - MOTION
DEL18/218	DEL18/219BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES —DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2018
DEL18/219	BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2018
DEL18/220	BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES (BUDGET 14) - DECISION MODIFICATIVE N° 1 EXERCICE 2018
DEL18/221	OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2019 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES ET LE BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES
DEL18/222	VOTE DU MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSES AUX COMMUNES OU A REVERSER PAR LES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE L'ANNEE 2018
DEL18/223	FINANCES: DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE POUR 2018
DEL18/224	DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR/DSIL 2019 - APPROBATION DES PROJETS
DEL18/225	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE — DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIETE EIGHTEEN CLOTHING

DEL18/226	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE — DISPOSITIF « AIDES L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SAS LEDGER
DEL18/227	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE — DISPOSITIF « AIDES L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLO! » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SCI CALIMMO
DEL18/228	ZAC AUJONNIERE - CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE CORDITEX
DEL18/229	CONTRAT DE TERRITOIRE 2017/2020 — CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, LA VILLE DE VIERZON, LA COMMUNE DE GRAÇAY ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER — AVENANT N° 1
DEL18/230	ASSOCIATION RADIO TINTOUIN – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2018
DEL18/231	SEM PATRIMONIALE DU CHER — APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL POUR L'EXERCICE 2016
DEL18/232	SEM PATRIMONIALE DU CHER — APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL POUR L'EXERCICE 2017
DEL18/233	GESTION DU PERSONNEL - OFFICE DE TOURISME - CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER À TEMPS COMPLET POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
DEL18/234	GESTION DU PERSONNEL — ENFANCE ET JEUNESSE — INDEMNITE AUX JEUNES VOLONTAIRES
DEL18/235	GESTION DU PERSONNEL — MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL 17/224 CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)
DEL18/236	GESTION DU PERSONNEL - PERSONNEL SAISONNIER 2019 POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)
DEL18/237	CONVENTION 2019 AVEC LA MAISON DE L'OASIS
DEL18/238	PLAN MERCREDI – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
DEL18/239	SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION D'ANIMATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE DE LA GALERIE DE L'ABSIDE - EXERCICE 2019.
DEL18/240	SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON — CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SAS « MOULIN DE COULON » (APICULTEUR) DANS LE CADRE DU SALON DU MADE IN FRANCE A PARIS
DEL 18/241	BERRY NUMERIQUE – AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE – CONVENTION ENTRE BERRY NUMERIQUE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – AVENANT N°1
DEL18/242	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON- SOLOGNE-BERRY: CONVENTION AVEC GRDF POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES RELATIVES A LA REPRESENTATION A MOYENNE ECHELLE DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL
DEL18/243	MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY — MODIFICATION DU PERIMETRE ET DES STATUTS DU SYNDICAT DE LA VALLEE DU FOUZON — ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNE

BOISCHAUTS AUDIT SYNDICAT

DEL18/244 ZAC AUJONNIERE - RUE MARCEL PAUL - CESSION D'UN TERRAIN A USAGE DE CHEMIN A LA SCI JEAN-MARY

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

AJOUT DE 3 DELIBERATIONS:

DEL18/245 CONSEIL D'ADMINISTRATION — COLLEGE ALBERT CAMUS A VIERZON (18100) — ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY — MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL15/37 DU 09 AVRIL 2015

DEL18/246 SIRDAB (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVISION ET LE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION BERRUYERE (SIRDAB) — DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY — MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL17/215 DU 07 DECEMBRE 2017

DEL18/247 ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Le Conseil Communautaire approuve la modification de l'ordre du jour telle que définie par Monsieur le Président.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23/03/2018

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du :

23 MARS 2018

PROJET DE CREATION D'UN PETR (POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL) PAR
TRANSFORMATION DU SIRDAB (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVISION ET LE SUIVI
DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION BERRUYERE) EN PETR ET MODIFICATION
DE STATUTS - DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE VIERZON - TRANSFERT DE
L'ACTIF, DU PASSIF ET DES SERVICES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE VIERZON VERS LE
PETR

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de solliciter Madame la Préfète pour la dissolution volontaire du syndicat mixte du Pays de Vierzon,
- de proposer le transfert de l'actif, du passif et des services du SMO au PETR lors de la mise à jour de ses statuts.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/211

APPROBATION DE LA TRANSFORMATION DU SIRDAB (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVISION ET LE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION BERRUYERE) EN PETR (POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

Le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la transformation du SIRDAB en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR),
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/212 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n°DEL15/107 du 02 juillet 2015,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

DP18/68 DROIT DE PREEMPTION URBAIN - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE CV 67 APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME MARAS RAYMOND

Il a été décidé :

- d'exercer le droit de préemption urbain renforcé à l'occasion de la vente par Monsieur et Madame MARAS Raymond de l'immeuble à usage mixte commerce et logement leur appartenant, cadastré section CV n° 67 classé en secteur Ua1 du PLU pour une superficie d'environ 55ca, et situé 36 rue du Maréchal Joffre à Vierzon, en vue d'organiser l'accueil des activités économiques et artisanales et de sauvegarder le patrimoine bâti du centre historique
- d'acquérir ledit immeuble au prix et conditions proposés par le vendeur dans la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 11/06/2018, de 55 000 € net vendeur, frais de commission de 5 000 € en sus, conformément à l'article R 213-8b du Code de l'Urbanisme,
- de signer l'acte de vente à intervenir, étant précisé que le transfert de propriété est fixé à la date la plus tardive des deux dates correspondant soit à la date de signature de l'acte authentique soit du paiement du prix. En tout état de cause, elles doivent intervenir dans un délai maximum de 4 mois (article L 213-14 du code de l'urbanisme). Si à l'issue de ce délai, le transfert de propriété n'est pas intervenu, le propriétaire disposera à nouveau librement de son bien,
- d'imputer la dépense correspondante aux crédits ouverts au budget de l'exercice.

DP18/69

DIFFUSION DU CADASTRE NUMERISE DES COMMUNES DU CHER A UN PRESTATAIRE DE SERVICES — CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DU CHER (SDE 18)

Il a été décidé :

- de signer, en qualité de bénéficiaire, la convention de diffusion du cadastre numérisé des communes du Cher à un prestataire de services,
- de transmettre pour signature la présente convention à la SARL ECOFINANCE COLLECTIVITES, en qualité de prestataire,
- de notifier la présente Décision de Président au Syndicat Départemental d'Electrification du Cher (SDE 18).

DP18/70

CONTRAT DE COLLABORATION POUR LA REPRISE GRATUITE DES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES USAGES ET LE SOUTIEN A LA COMMUNICATION ENTRE COREPILE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- d'approuver le contrat de collaboration pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagers et le soutien à la communication avec l'éco-organisme COREPILE.
- de signer tous les actes nécessaires, y compris les éventuels avenants.

DP18/71 BAIL DEROGATOIRE — PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - LOCAL 12
RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100) — DANIEL MONTAGU

Il a été décidé :

- d'approuver le bail dérogatoire de location conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Monsieur Daniel MONTAGU ayant élu domicile, 7 chemin du Pré d'Aneth à Vierzon (18100) pour le local sis, 12 rue du Maréchal Joffre à Vierzon (18100), pour une durée de 2 années non renouvelables, prenant effet au 16 août 2018 et ayant pour terme le 15 août 2020, pour un loyer annuel forfaitaire établi à 688 euros, soit 57,33 euros mensuel payable à terme échu par mandat administratif (avec ajustement pour la dernière mensualité),
- de signer ledit bail dérogatoire et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget principal la dépense correspondante.

DP18/72 BAIL DEROGATOIRE — PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - LOCAL 3
RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100)- SCI PAFRALMA

Il a été décidé :

d'approuver le bail dérogatoire de location conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et la Société Civile Immobilière PAFRALMA (RCS n° 492751896) dont le siège social, sis, 12 allée Van Gogh à Chanceaux sur Choisille (37390), représentée par Monsieur Frédéric LANGLAIS, pour le local sis, 3 rue Maréchal Joffre à Vierzon (18100), pour une durée de 2 années non renouvelables, prenant effet au 16 août 2018 et ayant pour terme le 15 août 2020, pour un loyer annuel forfaitaire établi à 1809 euros, soit 150,75 euros

mensuel payable à terme échu par mandat administratif (avec ajustement pour la dernière mensualité),

- de signer ledit bail dérogatoire et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget principal la dépense correspondante.

DP18/73 BAIL DEROGATOIRE — PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - LOCAL 10 RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100)- SCI LE RAFALE

Il a été décidé

- d'approuver le bail dérogatoire de location conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et la Société Civile Immobilière LE RAFALE (RCS n° 533418596) dont le siège social, sis, 12 allée Van Gogh à Chanceaux sur Choisille (37390), représentée par Monsieur Frédéric LANGLAIS, pour le local sis, 10 rue du Maréchai Joffre à Vierzon (18100), pour une durée de 2 années non renouvelables, prenant effet au 16 août 2018 et ayant pour terme le 15 août 2020, pour un loyer annuel forfaitaire établi à 1102 euros, soit 91,83 euros mensuel payable à terme échu par mandat administratif (avec ajustement pour la dernière mensualité),
- de signer ledit bail dérogatoire et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget principal la dépense correspondante.

DP18/74 BAIL DEROGATOIRE — PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - LOCAL 15 RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100) — SCI LE RAFALE

Il a été décidé :

- d'approuver le bail dérogatoire de location conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et la Société Civile Immobilière LE RAFALE (RCS n° 533418596) dont le siège social, sis, 12 allée Van Gogh à Chanceaux sur Choisille (37390), représentée par Monsieur Frédéric LANGLAIS, pour le local sis, 15 rue du Maréchal Joffre à Vierzon (18100), pour une durée de 2 années non renouvelables, prenant effet au 16 août 2018 et ayant pour terme le 15 août 2020, pour un loyer annuel forfaitaire établi à 1037 euros, soit 86,42 euros mensuel payable à terme échu par mandat administratif (avec ajustement pour la dernière mensualité),
- de signer ledit bail dérogatoire et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget principal la dépense correspondante.

DP18/75 BAIL DEROGATOIRE DE SOUS LOCATION — PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - LOCAL 3 RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100) — EVELYNE BARRE

Il a été décidé :

d'approuver le bail dérogatoire de sous location conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Madame Evelyne BARRE domiciliée 41, route des Noues à Vierzon (18100), pour le local sis, 3 rue du Maréchal Joffre à Vierzon (18100), pour une durée d'un an renouvelable une fois, prenant effet au 1er septembre 2018 et ayant pour terme le 31 août 2019, pour un loyer annuel forfaitaire toutes charges incluses établi à 4907,57 euros, soit 408,97 euros mensuel, payable à terme échu par chèque à l'ordre du Trésor Public (avec ajustement pour la dernière mensualité),

- de signer ledit bail dérogatoire de sous location et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget principal la recette correspondante.

DP18/76

BAIL DEROGATOIRE DE SOUS LOCATION — PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - LOCAL 10 RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100) — LOETITIA ZANIN

Il a été décidé :

- d'approuver le bail dérogatoire de sous location conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Madame Laetitia ZANIN domiciliée 6, Place Roland Champenier Appart 207 à Vierzon (18100), pour le local sis, 10 rue du Maréchal Joffre à Vierzon (18100), pour une durée d'un an renouvelable une fois, prenant effet au 1^{er} septembre 2018 et ayant pour terme le 30 septembre 2019, pour un loyer annuel forfaitaire toutes charges incluses établi à 2540,17 euros, soit 211,69 euros mensuel, payable à terme échu par chèque à l'ordre du Trésor Public (avec ajustement pour la dernière mensualité),
- de signer ledit bail dérogatoire de sous location et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget principal la recette correspondante.

DP18/77

BAIL DEROGATOIRE DE SOUS LOCATION — PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - LOCAL 15 RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100) — ELODIE BERNARDET

Il a été décidé :

- d'approuver le bail dérogatoire de sous location conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Madame Elodie BERNARDET domiciliée 6, rue des terres mortes à Méreau (18120), pour le local sis, 15 rue du Maréchal Joffre à Vierzon (18100), pour une durée d'un an renouvelable une fois, prenant effet au 1er septembre 2018 et ayant pour terme le 31 août 2019, pour un loyer annuel forfaitaire établi toutes charges incluses à 2804,67 euros, soit 233,73 euros mensuel, payable à terme échu par chèque à l'ordre du Trésor Public (avec ajustement pour la dernière mensualité),
- de signer ledit bail dérogatoire de sous location et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget principal la recette correspondante.

DP18/84

BAIL DEROGATOIRE DE SOUS LOCATION — PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - LOCAL 12 RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100) — MARIE NOËLLE FUZEAU

RETRAIT

DP18/79 CONVENTION AVEC L'ADESLI (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF ET DE LOISIRS DANS L'INDRE) : INDEMNISATION DU MAITRE-NAGEUR-SAUVETEUR

Il a été décidé :

 d'approuver la convention d'indemnisation présentée par l'ADESLI compensant le manque à gagner du maître-nageur-sauveteur,

- de fixer le montant de cette indemnité brute à 1 500 € soit 2 153.61 € avec les charges,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, de signer tous les actes relatifs à ce dossier.
- d'inscrire la dépense au budget 2018.

DP18/80 PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ENTRE LA COMMUNE DE ST-GEORGES-SUR-LA-PREE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

ll a été décidé :

- d'approuver le procès-verbal de mise à disposition au titre de la compétence « développement économique », à savoir :
 - o La zone d'activités située le Guillardet et La Pelure de la Fabrice PLU zone Ue1
 - o La zone d'activités située Les Coutures PLU zone Ue2
- de signer le procès-verbal à intervenir entre la Commune de St-Georges-sur-la-Prée et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry ainsi que toute décision se rapportant à ce dossier,
- de déclarer que la mise à disposition sera comptablement constatée par opération d'ordre non budgétaire.

DP18/81 CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE VERIFICATION DU DEFIBRILLATEUR ZOLL AVEC BURG.ENTRETIEN DEFIBRILLATEUR

Il a été décidé :

- de retenir la proposition de la société BURG, ENTRETIEN DEFIBRILLATEUR pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} octobre 2018,
- de signer le contrat d'entretien du défibrillateur ZOLL (109 €TTC pour l'année 2018),
- d'inscrire la dépense chaque année au budget principal.

DP18/82 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIF DE VENTES HT DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Il a été décidé:

- d'intégrer de nouveaux producteurs :
 - le laboratoire LaboHème, produits cosmétiques Codina, situé à Vierzon
 - la torréfaction d'Auron, située à Bourges
- d'intégrer la vente de marque-pages de l'Association « Vivre à Brinay » (18120) ainsi que de tabliers logotés La Boutique du Berry,
- de proposer de nouveaux ouvrages pour le rayon Librairie afin d'étoffer ce dernier,
- d'intégrer de nouveaux produits pour Les Vergers du Boischaut-Le Relais, située à Marçais (18170),
- de modifier les prix de vente de certains produits (dû à une variation du prix d'achat) pour le producteur suivant :

- La Bourriche aux Appétits (41500 Vineuil)
- d'appliquer les tarifs à compter du 1^{er} octobre 2018,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

DP18/83

MARCHE PUBLIC DE SERVICES — AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUE EXPOSITION EXPOSITION « SYLVIE HOFFNER » - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON DU 25 JUIN AU 29 NOVEMBRE 2018 — PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE — RETENUE DE L'OFFRE AXA FRANCE IARD/AGENT GENERAL ALAIN LOHOU

Il a été décidé :

- de retenir la Compagnie AXA, représentée par son Agent Général, Monsieur LOHOU, 30 rue Armand Brunet, 18100 VIERZON pour garantir à l'Office de tourisme de Vierzon, en assurance « multirisque exposition », les œuvres de l'artiste Sylvie Hoffner, mises gracieusement à disposition de l'Office de Tourisme de Vierzon, à compter du 26 septembre 2018 et ce, jusqu'au 29 novembre 2018, pour un montant total forfaitaire maximal de prime de 244.92 €, payable d'avance sur facture.
- d'autoriser le Président à signer le projet de conditions particulières du contrat multirisque exposition établi en deux exemplaires originaux, et les avenants correspondants à venir le cas échéant,
- d'imputer au budget principal la dépense correspondante.

DP18/84

BAIL DEROGATOIRE DE SOUS LOCATION — PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - LOCAL 12 RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100) — MARIE NOËLLE FUZEAU

Il a été décidé :

- d'approuver le bail dérogatoire de sous location conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Madame Marie Noëlle FUZEAU domiciliée 3, rue Gagarine Appart 33 à Vierzon (18100), pour le local sis, 12 rue du Maréchal Joffre à Vierzon (18100), pour une durée d'un an renouvelable une fois, prenant effet au 1er octobre 2018 et ayant pour terme le 30 septembre 2019, pour un loyer annuel forfaitaire établi toutes charges incluses à 1907,37 euros, soit 158,95 euros mensuel, payable à terme échu par chèque à l'ordre du Trésor Public (avec ajustement pour la dernière mensualité),
- de signer ledit bail dérogatoire de sous location et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget principal la recette correspondante.

DP18/85 BAIL DEROGATOIRE DE SOUS LOCATION — PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - LOCAL 10 RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100) — LOETITIA ZANI

Il a été décidé :

d'approuver le bail dérogatoire de sous location conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Madame Loétitia ZANIN domiciliée 6, Place Roland Champenier Appart 207 à Vierzon (18100), pour le local sis, 10 rue du Maréchal Joffre à Vierzon (18100), pour une durée d'un an renouvelable une fois, prenant effet au 9 octobre 2018 et ayant pour terme le 8 octobre 2019, pour un loyer annuel forfaitaire toutes charges incluses établi à 2540,17 euros, soit 211,69 euros mensuel, payable à terme échu par chèque à l'ordre du

Trésor Public (avec ajustement pour la dernière mensualité), étant précisé que le premier loyer sera calculé au prorata temporis (jours),

- de signer ledit bail dérogatoire de sous location et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget principal la recette correspondante.

DP18/86 RENOVATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)

Il a été décidé :

d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous.

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention Syndicat Départemental d'Energie du Cher	Part Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry
Méry-sur-Cher	2018-02-112	2 042,10 €	1 021,05€	1 021,05 €

- de solliciter une subvention du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 1 021.05 €,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, à signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses et recettes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

DP18/87 CREATION D'UNE STRUCTURE « MAISON D'ASSISTANTE MATERNELLE » - CHOIX DES ENTREPRISES

Il a été décidé :

d'attribuer le marché aux entreprises :

Lot 1 - Gros Oeuvre

- JD Constructions 2 – Zac de l'Aujonnière 18100 VIERZON, pour un montant de 9 922.74 € TTC et une note de 94.00 points

Lot 2 - Serrurerie Métallique

- La Chaudronnerie Vierzonnaise – 19/23 rue du bas de Grange – 18100 VIERZON, pour un montant de 5 400.00 € TTC et une note de 85.00

Lot 3 - Menuiseries Intérieures et Extérieures

Ateliers Menuiseries des Forges – 9 route de Foëcy – 18100 VIERZON, pour un montant de 11 658.96 € TTC et une note de 94.00 points

Lot 4 - Plâtrerie Faux Plafond

- Ateliers Menuiseries des Forges – 9 route de Foëcy – 18100 VIERZON, pour un montant de 18 528.36 € TTC et une note de 80.50 points

Lot 5 - Electricité

- ARTEC 1 impasse de la Garenne 18120 MEREAU, pour un montant de 14 238.48 € TTC et une note de 94.00 points
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires, au bon déroulement du marché y compris les avenants,
- d'inscrire aux budgets les dépenses correspondantes

DP18/88

RENOVATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A SAINT-OUTRILLE- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention Syndicat Départemental d'Energie 18	Part Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry
St-Outrille	2018-02-135	4 500,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €

- de solliciter une subvention du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 2 250.00 €,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

DP18/89

REQUALIFICATION DE FRICHES INDUSTRIELLES — REHABILITATION D'UNE PARTIE DU CLOS ET COUVERT DU BATIMENT DIT « EIFFEL » DU SITE SOCIETE FRANÇAISE — AMENAGEMENT D'UN ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS — DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

 REGION CENTRE-VAL DE LOIRE DRAC – MINISTERE DE LA CULTURE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER COMMUNAUTE DE COMMUNES 	959 740.00 € 383 896.38 € 191 948.20 € 383 896.38 €	(50%) (20%) (10%) (20%)
---	--	----------------------------------

- de solliciter le Conseil Départemental du Cher pour un montant de 191 948,20 €,

- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP18/90 MAINTENANCE DES DISPOSITIFS DE SECURITE INCENDIE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à :
- FIC du Centre Le port Dessous 18120 MEREAU, pour un montant de 12 116.16 € TTC annuel soit 48 464.64 € TTC sur 4 ans et une note de 76.95 points sur 100.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires, au bon déroulement du marché y compris les avenants,
- d'inscrire aux budgets les dépenses correspondantes

DP18/91 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON — PRESTATION PAR LA GALERIE CAPAZZA (NANCAY) AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNEBERRY POUR L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON

Il a été décidé :

- de retenir la prestation de la Galerie Capazza (Nançay), pour une exposition d'œuvres au sein de l'office de tourisme de Vierzon, pour un montant de 1000.00 € TTC pour la période du 17 décembre 2018 au 10 mars 2019.
- de régler cette prestation, sur présentation de la facture par la Galerie Capazza, pour 50 % lors de la mise en place des œuvres et 50 % à la fin de l'exposition,
- d'imputer la dépense afférente au budget.

DP18/92 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIF DE VENTES HT DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 22 OCTOBRE 2018

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux produits pour :
 - la SARL T Company Chocolaterie de la Vallée Noire, située à Montipouret (36230),
 - l'Atelier de la Bière, située à Villedieu sur Indre (36320)
- de proposer un nouvel ouvrage au rayon Librairie sur la gastronomie en Berry
- d'appliquer les tarifs à compter du 22 octobre 2018
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

DP18/93 REQUALIFICATION DE FRICHES INDUSTRIELLES — REHABILITATION D'UNE PARTIE DU CLOS ET COUVERT DU BATIMENT DIT « EIFFEL » DU SITE SOCIETE FRANÇAISE — AMENAGEMENT D'UN ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS — DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC (DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

30	REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	959 740.00 €	(50%)
	DRAC – MINISTERE DE LA CULTURE	383 896.38 €	(20%)
	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER	191 948.20 €	(10%)
***	COMMUNAUTE DE COMMUNES	383 896.38 €	(20%)

- de solliciter la DRAC (Direction Régionale des Affaires

Culturelles - Ministère de la Culture

383 896.38 €

- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP18/94 MISE EN VALEUR ET EN SÉCURITÉ DE LA FONTAINE DU MULTI ACCUEIL — DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE — PAYS DE BOURGES ET DE VIERZON

Il a été décidé :

- √ d'approuver le projet de restauration de la fonctionnalité écologique et sécurisation de la fontaine du centre multi accueil de Genouilly en vue de créer une mare pédagogique,
- ✓ d'approuver le plan de financement ainsi :

DEPENSES H	T	RECETTE	S HT
Étude et suivi des travaux	2 940 €	Subvention Région	6 500 €
Travaux d'aménagement	5 199 €	Communauté de Communes	1 639 €
TOTAL	8 139 €	TOTAL	8 139 €

- ✓ de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional du Pays de Vierzon pour un montant de 6 500 €HT.
- √ d'autoriser la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance et l'Enfance et de la Jeunesse à signer tous les actes y compris des avenants se rapportant à ce dossier,
- √ d'inscrire les crédits au budget général,

DP18/95

CONTRAT DE PRESTATION POUR LA CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL ENTRE LIG'AIR ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

Il a été décidé :

- d'approuver le contrat avec Lig'air -260 avenue de la Pomme de Pin 45590 Saint-Cyr-en-Val pour un montant de 16 000 euros, sur une durée de 3 mois, et comprenant les prestations suivantes:
 - ✓ Emissions GES et polluants atmosphériques du territoire et potentiel de réduction,

 - ✓ Séquestration nette de CO2 et potentiel de réduction,
 ✓ Consommation énergétique finale et potentiel de réduction,
 - ✓ Productions d'énergies renouvelables et potentiel de production,
- de signer tous les actes nécessaires y compris les éventuels avenants.
- d'inscrire la dépense au budget.

DP18/96 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL: ELABORATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE - CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer cette prestation à ALTEREA, 26 boulevard Vincent Gâche, CS 17502, 44275 Nantes, pour un montant de 27 870 € HT soit 33 444 € TTC pour une durée de 20 mois.
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché y compris les éventuels avenants.
- d'inscrire la dépense aux budgets correspondants.

Le Conseil Communautaire ne formule aucune remarque.

DEL18/213 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n° DEL15/108 du 02 juillet 2015, Je vous rends compte des décisions que le Bureau a été amené à prendre :

DB18/38 AMENAGEMENT DU PONT DE LA ROUSSELLERIE A THENIOUX -- CHOIX DES ENTREPRISES.

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer les marchés aux entreprises.

Lot n°1: Gros Oeuvre

JD CONSTRUCTION 2 -Rue Marcel Paul - 18100 VIERZON pour un montant de 63 364.85 € HT soit 76 037.82 € TTC et une note de 76.00 points

Lot n°2: Pont Levis

LA CHAUDRONNERIE VIERZONNAISE - 19/23 rue du bas de Grange 18100 VIERZON, pour un montant de 37 200.00 € HT soit 44 640.00 € TTC et une note de 58.00 points

Lot n°3: Electricité

- SARL ARTEC ZAC de la Garenne 18120 MEREAU, pour un montant de 3 880.06 € HT soit 4 656.07 € TTC et une note de 58.00 points
- d'autoriser le Président à signer le présent marché et les éventuels avenants,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB18/39 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TRACTEUR KUBOTA A LA COMMUNE DE MERY-SUR-CHER PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de MERY-SUR-CHER pour le tracteur KUBOTA M108S immatriculé AC 134 DY (90 % du temps pour l'entretien des chemins de randonnées communautaires et 10 % du temps restant pour les chemins communaux) pour une période de deux ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020,
- d'approuver le montant du loyer annuel demandé à la Commune de Méry-sur-Cher, soit un montant de 500,00 € TTC, payable d'avance,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tous documents y attenant, tels que d'éventuels avenants.
- d'inscrire la recette au budget.

DB18/40 ANIMATIONS DES FETES DE FIN D'ANNEE 2018 « VIERZON FETE NOËL » CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPLANADE DE LA SOCIETE FRANÇAISE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET LA VILLE DE VIERZON

Le Président,

- d'approuver la convention de mise à disposition de l'Esplanade de la Société Française entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et la Ville de Vierzon durant les fêtes de fin d'année 2018 « Vierzon fête Noël », et ce titre gracieux,
- d'approuver la prise en charge par la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry l'ouverture des compteurs électriques, durant la période précitée, soit 23 novembre 2018 matin jusqu'au 14 janvier 2019 inclus,
- d'approuver que la Ville de Vierzon rembourse à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry les frais de consommation électriques durant la période des festivités, pour la période précitée, soit 23 novembre 2018 matin jusqu'au 14 janvier 2019 inclus,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents y afférents,
- d'inscrire les dépenses et les recettes au budget.

DB18/41 LOCAUX SIS 4C RUE CELESTIN GERARD A VIERZON - BAIL DEROGATOIRE AVEC LA SOCIETE SOLARMITEX

Le Président.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le bail dérogatoire conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et la SAS SOLARMTEX, représentée par son Président, Monsieur Yann ILACQUA, pour le local sis, 4c Rue Célestin Gérard à Vierzon (18100), pour une durée de 3 mois, prenant effet au 1er octobre 2018 et ayant pour terme le 31 décembre 2018, pour un loyer mensuel de 500 € HT (600 € TTC), payable à terme échu,
- d'autoriser le Président à signer le bail et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget la recette correspondante.

DB18/42 LOCAL ZONE D'ACTIVITES DES COUTURES A SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE - BAIL
DEROGATOIRE AVEC LA SOCIETE ADENO SPORT

DECISION DE BUREAU RETIREE

DB18/43 CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE EVIATEQH

Le Président.

DB18/44

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le bail commercial (3/6/9) démarrant au 15 septembre 2018 et ayant pour échéance le 14 septembre 2027 passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société EVIATEQH ou toute personne morale venant s'y substituer, pour les bureau n°11 d'une superficie de 14,84m², situé au CIDE dans l'Hôtel d'Entreprises Célestin Gérard, moyennant un loyer mensuel de 197,37 € HT soit 236,84 € T.T.C,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer le bail commercial (3/6/9) démarrant au 15 septembre 2018 passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société EVIATEQH ou toute personne morale venant s'y substituer, pour les bureau n°11 d'une superficie de 14,84m², situé au CIDE dans l'Hôtel d'Entreprises Célestin Gérard, moyennant un loyer mensuel de 197,37 € HT soit 236,84 € T.T.C,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON — AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITON ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MADAME SYLVIE HOFFNER, ARTISTE PEINTRE, POUR UNE EXPOSITION A LA GALERIE, SALLE D'EXPOSITION DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON.

Rapporteur: Rached AÏT-SLIMANE

- d'autoriser Madame Sylvie Hoffner, artiste peintre, à exposer ses œuvres dans la Galerie, salle d'exposition de l'Office de tourisme de Vierzon pour la période du 25 juin 2018 au 29 novembre 2018, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition entre la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry et Madame Sylvie Hoffner, artiste peintre, pour la période du 25 juin 2018 au 29 novembre 2018,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 relatif à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,

DB18/45 AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE LA CANTINE DE GENOUILLY PAR LE CENTRE DE LOISIRS DES VALLEES VERTES ET REDEVANCE ANNUELLE

Rapporteur: Sylvie SEGRET-DESCROIX

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler et d'approuver la convention d'utilisation du restaurant scolaire locaux et matériels – avec la Commune de Genouilly pour une nouvelle période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 1 850 € payable à terme à échoir,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 à intervenir,
- d'inscrire la dépense au budget.

DB18/46 AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC- MISE A DISPOSITION DE LA BUVETTE DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL – SAISON 2018

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier la convention d'occupation ainsi :
 - Du 12 juillet 2018 au 02 septembre 2018 : 30,00 euros
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier,
- de prendre en considération cette modification budgétaire,
- de notifier la présente décision à Madame Lola COSSON-PETAT.

DB18/47 CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE POÎTOU CONTROLE AMG

Le Président.

- d'approuver le bail commercial (3/6/9) démarrant au 19 septembre 2018 et qui prendra fin le 18 septembre 2027 passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société POITOU CONTROLE AMG ou toute personne morale venant s'y substituer, pour le bureau n°1 d'une superficie de 14,83m², situé au CIDE dans l'Hôtel d'Entreprises Célestin Gérard, moyennant un loyer mensuel de 197,23 € HT soit 236,67 € T.T.C, payable d'avance le 1er de chaque mois,
 - d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer le bail commercial (3/6/9) et ses éventuels avenants.
 - d'inscrire la recette au budget de l'exercice

DB18/48

OFFICE DE TOURISME DE VIERZON — CAMPING DE BELLON — AVENANT N° 1 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - INSTALLATION D'UNE BUVETTE AVEC RESTAURATION RAPIDE

Rapporteur: Rached AÏT-SLIMANE

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public au camping de Bellon, entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Noël ARNARDI pour l'exploitation d'une buvette avec restauration rapide par lequel il est décidé :
 - La gratuité du loyer pour le mois de mai 2018 (05/05/2018 au 31/05/2018)
 - Pour les mois de juin 2018, juillet 2018, août 2018, une redevance mensuelle de 333,33€ soit 400,00€ TTC.
 - La fermeture de la buvette avec restauration rapide du camping de Bellon à compter du 09 septembre 2018
 - Pour la période du 1er septembre 2018 au 08 septembre 2018, le bénéficiaire devra s'acquitter de la redevance mensuelle et du montant des charges, calculé au prorata (du 01/09 au 08/09) soit un montant de 88,89 € HT soit 106,66 € TTC payable à terme échu dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi du titre de recettes.
- d'inscrire les opérations comptables au budget
- notifier la présente décision à Monsieur Noël ARNARDI.

DB18/49

VIERZON FETE NOËL — INSTALLATION D'UNE GRANDE ROUE SUR L'ESPLANADE DE LA SOCIETE FRANÇAISE DU 08 DECEMBRE 2018 AU 06 JANVIER 2019 INCLUS — CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Président

- de retenir l'offre proposée par Monsieur Julien HOWARD, industriel forain, demeurant Allée J.B. Pierre Fournier, Résidence Tesure Appartement 622, à BERCK-SUR-MER (62600), pour un montant de 29 998,00 € TTC, se décomposant comme suit :
 - ✓ Location pour une exploitation d'un manège type « grande roue »
- d'approuver le contrat entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Julien HOWARD, industriel forain.

- d'approuver le mandatement de la prestation comme suit :
- de signer ledit contrat,
- d'inscrire la dépense au budget.

DB18/50

LOCAL ROUTE DE VIEILFOND A VIERZON — AVENANT N° 1 AU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SARL MIV POUR MODIFICATION DU CO-SIGNATAIRE ET DE LA RUBRIQUE « ÎMPOTS, TAXES ET REDEVANCES »

Le Président.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au bail commercial entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL MIV, relatif à la modification du co-contractant et à la rubrique « Impôts. Taxes et Redevances »,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL MIV, et tous documents relatifs à ce dossier,
- d'inscrire au budget de l'exercice les recettes correspondantes.

DB18/51

LOCAL ROUTE DE VIEILFOND A VIERZON — AVENANT AU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SARL SOULA POUR MODIFICATION DU CO-SIGNATAIRE ET DES RUBRIQUES « SITUATION ET DESIGNATION DES LIEUX LOUES ET IMPOTS, TAXES ET REDEVANCES »

Le Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au bail commercial entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL SOULA, relatif à la modification du co-contractant et aux rubriques « situation et désignation des lieux loues et impôts, taxes et redevances »
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL SOULA, et toutes pièces relatives à ce dossier,
- d'inscrire au budget de l'exercice les recettes correspondantes.

DB18/52

CIDE – CENTRE D'INNOVATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNEBERRY ET LA SOCIETE ELECTIO CONSEIL.

Le Président,

d'approuver la convention d'occupation précaire prenant effet à compter du 01 novembre 2018, passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société Electio Conseil ou toute personne morale venant s'y substituer, pour le bureau n°2 d'une superficie de 19,48 m² situés au CIDE dans La Pépinière d'Entreprises Antoine de Saint Exupéry, moyennant un loyer mensuel de 329,08 € HT soit 394,89 € T.T.C,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer la convention d'occupation précaire ci-annexé et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Le Conseil Communautaire n'émet aucune observation.

DEL18/214

REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE DE LA COMMUNE DE MERY-SUR-CHER ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZONSOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE MERY-SUR-CHER

Le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de réaménagement de la place de l'Eglise :

•	Réserve parlementaire	15 000,00 €
•	DETR	8 463,00 €
•	Conseil Régional	27 400,00 €
•	Conseil Départemental	9 635,00 €
•	Fonds de concours	20 000,00 €
	Communauté de Communes	
•	Fonds propres (Méry/Cher)	27 337,38 €

- d'approuver l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Commune de Méry-sur-Cher à hauteur de 20 000,00 €,
- d'inscrire la dépense au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/215 FONDATION DU PATRIMOINE – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adhérer auprès de la Fondation du Patrimoine
- d'inscrire le montant de la participation au budget, soit 1 100,00 € pour l'année 2018.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/216 SOLIDARITE COMMUNES AUDOISES 2018 — DON AFFECTE A LA RECONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS POUR LES SINISTRES DU DEPARTEMENT DE L'AUDE SUITE AUX INONDATIONS DEVASTATRICES

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer un don à hauteur de 1 000,00 € au Département de l'Aude dans le cadre de la « solidarité communes audoises 2018 »
- d'inscrire la dépense au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/217 UNION NATIONALE DES MISSIONS LOCALES (UNML) - MOTION

Rapporteur : Salvatore CRINI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

de refuser toute expérimentation de fusion des Missions Locales au sein du Pôle Emploi qui nierait le rôle central des Missions Locales comme service public de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes. Il demande au gouvernement la sécurisation des financements des Missions Locales avec la globalisation des crédits d'Etat, pour qu'elles continuent à assurer la qualité de leur intervention pour et avec les jeunes. Il propose de renforcer le partenariat avec Pôle Emploi dans l'intérêt des jeunes et des entreprises, avec l'interconnexion des systèmes d'information, la complémentarité des offres de service de chacun et la coordination définies dans le cadre de projets territoriaux de coopération.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/218 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2018

Le Président,

La présente Décision Modificative diminue les crédits ouverts d'un montant de -17 527,55 € et s'équilibre section par section comme suit :

FONCTIONNEMENT	+54 997,03 €
INVESTISSEMENT	-72 524,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

d'approuver la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/219 BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2018

Le Président,

La présente Décision Modificative s'élève à 6 000,00 € et s'équilibre section par section comme suit ;

- investissement	6 000,00 €
- fonctionnement	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°2 du budget des Zones d'Activités.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/220 BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES (BUDGET 14) - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2018

Le Président.

La présente Décision Modificative s'élève à 260 000,00 € et s'équilibre section par section comme suit :

- Investissement

141 500,00 €

- Fonctionnement

+ 118 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

d'approuver la Décision Modificative n° 1 exercice 2018 du budget annexe de l'Office de Tourisme.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/221 OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2019 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES ET LE BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018 pour le budget Principal, le budget annexe Tourisme et Congrès et le budget annexe des Zones d'Activités à savoir

Budget principal

Crédits ouverts en 2018	Crédits 2019 (25 %)
117 336.00	29 334.00
421 293.59	105 323.39
665 301.55	166 325.38
2 798 270.21	699 567.55
4 002 201.35	1 000 550.32
	117 336.00 421 293.59 665 301.55 2 798 270.21

Budget annexe Tourisme et Congrès

Crédits ouverts en 2018	Crédits 2019 (25 %)
8 190.00	2 047.50
190 024.07	47 506.01
10 939.60	2 734.90
209 153.67	52 288.41
	190 024.07 10 939.60

Budget annexe des Zones d'Activités

Crédits ouverts en 2018	Crédits 2019 (25 %)
2 000.00	500.00
465 000.00	116 250.00
50 911.77	12 727.94
390 462.27	97 615.56
908 374.04	227 093.50
	2 000.00 465 000.00 50 911.77

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/222 VOTE DU MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES AUX COMMUNES OU A REVERSER PAR LES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'établir le montant définitif des attributions de compensation des communes membres pour 2018, comme suit :

Communes	Montant en Euros
Dampierre-en-Graçay : attribution négative	-5 504,75 €
Genouilly: attribution négative	-10 519,64 €
Graçay : attribution négative	-8 067,92 €
Méry-sur-Cher : attribution positive	89 991,94 €
Nohant-en-Graçay : attribution positive	19 384,34 €
Saint-Georges-sur-la-Prée : attribution négative	-14 462,95 €
Saint-Hilaire-de-Court : attribution positive	19 383,66 €
Saint-Outrille : attribution négative	-7 278,67 €
	33 126,52 €

Thénioux : attribution positive	7 169 513,77 €
Vierzon : attribution positive	

- de notifier la délibération aux communes membres,
- de procéder au versement des sommes dues aux communes membres (attributions positives), et au recouvrement des sommes dues par les communes membres (attributions négatives),
- d'imputer la dépense et la recette au budget 2018.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/223 FINANCES: DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE POUR 2018

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de fixer le montant de la dotation de solidarité communautaire à 20 000,00 € pour 2018
- de fixer les modalités de répartition. La part des critères obligatoires représente 100% de l'enveloppe, et se répartit entre la population et le potentiel fiscal par habitant dont la pondération est la suivante :
 - La population représente 80 % de la pondération,
 - Le potentiel fiscal par habitant représente 20 % de la pondération.
- de fixer le montant de la dotation de solidarité de chacune des communes comme suit

Dampierre-en-Graçay Genouilly Graçay Méry-sur-Cher Nohant-en-Graçay Saint Georges-sur-la-Prée Saint Hilaire-de-Court Saint-Outrille: Thénioux	149,12 € 423,89 € 867,42 € 407,75 € 191,32 € 370,12 € 344,70 € 131,53 € 398,83 €
Vierzon	16 715,32 €

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/224 DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR/DSIL 2019 - APPROBATION DES PROJETS

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les projets suivants au titre de la DETR/DSIL 2019 :
 - o Viabilisation de la tranche 3 du Parc Technologique de Sologne : 1 430 502,40 € HT
 - Réhabilitation de la déchetterie du Petit Râteau : 867 500.00 € HT
 - o Réhabilitation du clos et couvert du Site Société Française : 1 762 742,00 € HT
 - o Travaux de voirie programme 2019 : 166 666,00 €HT

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/225 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE — DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIETE EIGHTEEN CLOTHING

Le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 5 000,00 € à la Société EIGHTEEN CLOTHING dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société EIGHTEEN CLOTHING,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour) - 1 Non participation au vote : MME NIEUL

DEL18/226 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE — DISPOSITIF « AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SAS LEDGER

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 326 856 € à la SAS LEDGER dans le cadre du dispositif « Aides à l'immobilier et à la création d'emplois »,
- d'autoriser le Président à signer le contrat d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, la Région Centre-Val de Loire et la SAS LEDGER,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour) - 1 Non participation au vote : MME NIEUL

DEL18/227 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE — DISPOSITIF « AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SCI CALIMMO

Le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 13 896 € à la SCI CALIMMO dans le cadre du dispositif « Aides à l'immobilier et à la création d'emplois »,
- d'autoriser le Président à signer le contrat d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, la Région Centre-Val de Loire, la SAS RETOTUB et la SCI CALIMMO.
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour) – 1 Non participation au vote : MME NIEUL

DEL18/228 ZAC AUJONNIERE – CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE CORDITEX

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la cession par la Communauté de Communes à la SAS CORDITEX ou à toute personne morale venant s'y substituer, d'environ 5500 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section BT n°260, sises ZAC AUJONNIERE à Vierzon, moyennant le prix de 38 430 € HT (46 116 € TTC), soit 6.98 € HT relevé à 7 € HT le m², sous réserve de l'accord du permis de construire,
- d'autoriser le Président à signer la convention à venir entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société CORDITEX,
- d'autoriser le Président à signer l'acte en la forme authentique de vente ainsi que tout document y afférent,
- de réserver une emprise foncière d'environ 24 070 m² à prendre sur les parcelles BT n°260 pour partie et BT n°249, sise ZAC Aujonnière, pour une durée de 1an renouvelable,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/229 CONTRAT DE TERRITOIRE 2017/2020 — CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, LA VILLE DE VIERZON, LA COMMUNE DE GRAÇAY ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER — AVENANT N° 1

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 du contrat de territoire 2017/2020 proposé par le Conseil Départemental du Cher,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 du contrat de territoire et les actes y afférents.
- d'inscrire la dépense au budget

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/230 ASSOCIATION RADIO TINTOUIN – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2018

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de 1 600 € au titre de l'année 2018 à l'association Radio Tintouin.
- d'inscrire la dépense au budget

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/231 SEM PATRIMONIALE DU CHER — APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL POUR L'EXERCICE 2016

Le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité pour l'exercice 2016

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour) - 1 Non participation au vote : M. DUGUET

DEL18/232 SEM PATRIMONIALE DU CHER – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL POUR L'EXERCICE 2017

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

d'approuver le compte rendu annuel d'activité pour l'exercice 2017

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour) - 1 Non participation au vote : M. DUGUET

DEL18/233 GESTION DU PERSONNEL – OFFICE DE TOURISME – CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER À TEMPS COMPLET POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur: Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier afin d'assurer les festivités des fêtes de fin d'année au sein de l'Office de Tourisme durant la période du 10 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus, rémunéré au grade d'un adjoint administratif, au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 347 Indice Majoré : 325) pour une durée hebdomadaire de 35 heures,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'office de tourisme.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/234 GESTION DU PERSONNEL – ENFANCE ET JEUNESSE – INDEMNITE AUX JEUNES VOLONTAIRES

Rapporteur: Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'accorder une indemnité aux jeunes bénévoles du centre de loisirs à raison de :
 - 17 € par jour de présence,
 - 85 € pour 5 jours.
- de préciser que cette indemnité est soumise à cotisations sécurité sociale animateur CLSH
- d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférent,
- d'inscrire les dépenses au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/235 GESTION DU PERSONNEL - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL17/224 CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES

SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Rapporteur: Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la modification de la délibération DEL17/224 instaurant le RIFSEEP,
- d'inscrire les dépenses aux budgets.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/236 GESTION DU PERSONNEL - PERSONNEL SAISONNIER 2019 POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)

Rapporteur: Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Consell Communautaire décide :

- de créer 19 postes saisonniers au titre de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 iuillet 1983 comme suit :
 - o 16 Adjoints d'animation 2ème classe titulaires du BAFA et/ou en cours rémunérés au 1er échelon du grade pour assurer l'encadrement des enfants,
 - 1 Adjoint d'animation 1ère classe faisant fonction de sous-directeur rémunéré au 1er échelon du grade,
 - 1 Adjoint d'animation 2^{ème} classe titulaire du BAFA et/ou en cours rémunéré au 1^{er} échelon du grade – pour assurer l'animation des activités,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant ces emplois,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/237 CONVENTION 2019 AVEC LA MAISON DE L'OASIS

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention de la Maison de l'Oasis pour l'organisation de séances d'activités au cours de l'année 2019, sur les 9 communes de moins de 2 000 habitants de la Communauté,
- de fixer à 30 le nombre de séances pour un montant de 3 750,00 €,
- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir,
- de déclarer que les crédits seront inscrits au budget principal.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/238 PLAN MERCREDI – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Rapporteur: Sylvie SEGRET-DESCROIX

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le plan mercredi, dans le cadre du Projet Educatif Territorial existant, qui permettra :
 - l'organisation et le développement d'activités éducatives complémentaires au sein de l'accueil de loisirs des vallées vertes les mercredis.
 - → de percevoir de la part de la Caisse d'Allocation Familiale du Cher une majoration de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) sur les nouveaux temps d'activités (mercredi matin).
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse à signer tous les documents afférents.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/239 SERVICE TOURISME ET CONGRES — OFFICE DE TOURISME DE VIERZON — SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION D'ANIMATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE DE LA GALERIE DE L'ABSIDE — EXERCICE 2019.

Rapporteur: Rached AIT-SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver une subvention de fonctionnement de 2 500,00 € TTC pour l'exercice 2019 à l'association d'animation culturelle et touristique de la Galerie de l'Abside,
- d'autoriser le président de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à signer tous les documents afférents.
- d'imputer les dépenses et recettes au budget du Service Tourisme et Congrès

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/240 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON — CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SAS « MOULIN DE COULON » (APICULTEUR) DANS LE CADRE DU SALON DU MADE IN FRANCE A PARIS

Rapporteur: Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon au Salon du Made In France à Paris qui s'est déroulé du 10 au 12 novembre 2018,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SAS MOULIN DE COULON, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SAS MOULIN DE COULON, d'un montant de 1 030 € HT (soit 1 236 € TTC) pour toute la durée du salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 volx pour)

DEL18/241 BERRY NUMERIQUE - AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - CONVENTION ENTRE

BERRY NUMERIQUE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY -

AVENANT N°1

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention initiale entre Berry Numérique et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour l'aménagement numérique du territoire,
- d'approuver le versement par la Communauté de Communes de la subvention d'investissement défini ci-dessus.
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 qui prendra effet à compter de sa notification par les parties et qui expirera lors du versement du solde de la subvention d'investissement par la Communauté de Communes,
- d'inscrire les dépenses au budget.

VOTE

DEL18/242

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY : CONVENTION AVEC GRDF POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES RELATIVES A LA REPRESENTATION A MOYENNE ECHELLE

DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

Rapporteur Alain LEBRANCHU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

d'autoriser le Président à signer la convention entre GRDF et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour la mise à disposition de données numériques géoréférencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution publique de gaz naturel.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour) – 1 Non participation au vote : M. AIT-SLIMANE

DEL18/243

MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE
VIERZON-SOLOGNE-BERRY - MODIFICATION DU PERIMETRE ET DES STATUTS DU SYNDICAT
DE LA VALLEE DU FOUZON - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNE
BOISCHAUTS AUDIT SYNDICAT

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver, s'agissant du syndicat de la valiée du Fouzon :
 - o la modification de son périmètre comprenant une partie de la Commune de Genouilly pour la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
 - o la modification de ses statuts.
 - o ainsi que l'adhésion de la communauté de communes Champagne Boischauts à celuici,
- de notifier la présente délibération à :
 - ✓ Monsieur le Président du syndicat de la vallée du Fouzon
 - ✓ Aux délégués

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL18/244 ZAC AUJONNIERE – RUE MARCEL PAUL – CESSION D'UN TERRAIN A USAGE DE CHEMIN A LA SCI JEAN-MARY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de céder à la SCI JEAN-MARY, ou toute autre personne morale ou physique venant s'y substituer, la parcelle située ZAC Aujonnière, Les Champs Coulons, Rue Marcel Paul à Vierzon, cadastré section BT 246, de superficie de 210 m², au prix de l'euro symbolique,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour) – 1 Non participation au vote : M. DUGUET

DEL18/245 CONSEIL D'ADMINISTRATION — COLLEGE ALBERT CAMUS A VIERZON (18100) — ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY — MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL15/37 DU 09 AVRIL 2015

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

A l'issue des opérations de vote :

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON – Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : contact@cc-vierzon .fr

- d'adhérer au 1er janvier 2018, par substitution à la Commune de Vierzon, à l'Etablissement Public Loire, moyennant une cotisation annuelle forfaitaire (796 euros pour l'année 2018), révisable chaque année sur la base du budget prévisionnel annuel,
- d'inscrire la dépense au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

Fait à Vierzon, le 11 décembre 2018

Le Président.

 Madame Sylvie SEGRET-DESCROIX a été élue pour représenter la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry au sein du Conseil d'Administration du Collège Albert Camus à Vierzon

La présente délibération sera notifiée à

- ✓ Monsieur le Directeur du Collège Albert Camus,
- ✓ A Madame Sylvie SEGRET-DESCROIX

DEL18/246

SIRDAB (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVISION ET LE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION BERRUYERE (SIRDAB) — DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY — MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL17/215 DU 07 DECEMBRE 2017

Le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

A l'issue des opérations de vote :

- Monsieur Jean-Pierre DELOINCE a été élu membre titulaire de la Commune de Graçay pour représenter la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry au sein du SIRDAB (Syndicat Intercommunal pour la Révision et le suivi du schéma directeur de l'agglomération berruyère)
- La présente délibération sera notifiée :
 - √ au SIRDAB
 - ✓ aux membres élus
- représentent désormais la Communauté de Communes auprès du SIRDAB :

Commune de St-Outrille	Alain LEBRANCHU	Véronique DUPIN
Commune de St-Outrille Commune de Thénioux Commune de Genouilly Commune de Graçay Commune de St-Georges/la-Prée Commune de St-Hilaire-de-Court Commune de Méry/Cher Commune de Dampierre-en-Graçay Commune de Nohant-en-Graçay Commune de Vierzon	Paul PIETU Michel LEGENDRE Jean-Pierre DELOINCE Vincent FAUCHEUX Alain PAILLERET Sylvain NIVARD	Delphine PIETU Sylvie SEGRET Michel ARCHAMBAULT Béatrice BOISSEAU Jean-Michel JACQUE Rached AIT-SLIMAN Henri LETOURNEA Didier ROUX Philippe FOURNIE Gérard MASSICARD Fabien BERNAGOUT Djamila KAOUES
	Jean-Claude LECHELON	Solange MION Mary-Claude GRISON
	Franck PIFFAULT	Ivial y-Claude GRISON

Titulaire

Suppléant

DEL18/247 COMPETENCE GEMAPI – ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE.

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

Fournisseurs et Produits	Tarif boutique	Tarif vente en
SARL T COMPANY		
-tablette de chocolat noir "le grand noir du Berry" 100g - à l'unité	5,69€	
-tablette de chocolat rose "le grand noir du Berry" 100g - à l'unité	5,69€	
-tablette de chocolat Noir ou Rose"le grand noir du Berry" 100g - lot de 2	9,48 €	
-tablette de chocolat Les Chocsières - 90g - à l'unité (différents parfums)	4,27 €	
-tablette de chocolat Les Chocsières - 90g - lot de 5 (différents parfums)	18,96€	
-sachet de Charostines - 90g (différents parfums)	4,27 €	
-thé vert de Noël	7,11 €	
-infusions et thés divers	7,11€	
Atelier de la Bière		
-verre à bière 33cl	5,42 €	
Editions Sud Quest		
-Tourisme Gourmand en Berry	18,96 €	
Société LAVIGNE		
-Boule à neige "J'al vu Vierzon"	5,00€	
]	
	1	
	1 1	
	[]	
]	
	l i	
	[]	
	E	

